

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 20 mai 2021

Délibération CA_20210520_012

Avenant mettant fin à la mise à disposition d'un agent du Département

VOTE : adopté à l'unanimité

2 membre(s) étant absent(s)

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Considérant que le quorum est réuni ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire;

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 modifié relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Vu l'ordonnance n° 2014-1329 du 6 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial;

Vu l'ordonnance n° 2020-1507 du 2 décembre 2020 adaptant le droit applicable au fonctionnement des établissements publics et des instances collégiales administratives pendant l'état d'urgence sanitaire;

Vu les conventions de mise à disposition d'un attaché territorial auprès du S.D.I.S. de l'Indre, en date des 28 mai 2010, 31 mai 2013, 31 mai 2016, ainsi que son avenant en date du 16 juillet 2018 et la convention en cours en date du 27 mai 2019,

Vu la délibération du conseil d'administration du 11 mai 2020 relative aux modalités d'organisation du conseil d'administration et du bureau réunies en format audioconférence ;

DECIDE :

Article unique. L'avenant, ci-annexé, relatif à la fin de la mise à disposition, par le Département de l'Indre, à temps non complet, d'un attaché principal territorial auprès du Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Indre, est approuvé et monsieur le président est autorisé à le signer.

DESCOUT Serge